

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natourau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 08/03/23

DÉLIBÉRATION N° C.2023-1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Date de la convocation
28/02/2023

Le 08/03/23 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITE Pascal			X		
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	X		
PAGES Jean-Louis			X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	168

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	LABBAT Jean-François	x				
	PADILLA-RATELADE M.					
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
	TAGUET Jean-Marie	X				
	VIDAL Marie-Laure					
	ZIOLO Eric			X		
23	CHEVREUX Laurence			X		
	DEFEMME Catherine			X		
	JOUANNETAUD Marinette			X		
	LEGER Jean-Luc					
	MARTIN Valéry	X				
	SIMONET Valérie		V. MARTIN	X		
87	LARDY Brigitte		P. MALET	X		
	MALET Patrick	X				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	5	3		8	93,333

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony					
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal					
VMM	BONNET-TENEZE V.	x				
	BOUCHOT Estelle			X		
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla			X		
	SAVIGNAC Sylvie	x				
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					

CGS	BAUMGARTEN Christophe	x				
	BONIFAS Marina		B. SIMONS	x		
	LETELLIER Thierry	X				
	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin	x				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard	x				
	ROULLAND René		R. NICOUX	x		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana	X				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	X				
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	13	2		15	45

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier	x				
BELIN Aurélia					
BEYNEL Liliane		T. LETELLIER	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément		V. BONNET TENEZE	x		
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre					
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre	x				
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie	x				
FONTAINE Guillaume					
FOURGNAUD Claudine					
GAGE Pascal	x				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno					
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Serefka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.	x				
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir			x		
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise					
LAUZANNE Claudie			x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne		B. POUYAUD	x		
LEOCADIO-BANETTE Martine		P. GAGE	x		
LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				

MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence			x		
MORATILLE Gérard	x				
NOUAÏLE Josette		G. MORATILLE	x		
PENEL Eric	x				
PEREON Julien	x				
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis		D. BEAUMONT	x		
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène	x				
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel		P. BRUGERE	x		
SEGUI Aurélien	x				
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET JérémY		M. FOHR	x		
VIGROUX-SARDENNE J.		M. FLAMENT	x		
VINATIER Catherine		S. SAVIGNAC	x		
VIROLLE Sabine		E. PENEL	x		
ZANELLI Philippe		A MAGIMEL	x		
TOTAL / 65	27	12		39	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane	x				
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian	x				
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline			x		
CAGNON Olivier		C. DUPRADEAUX	x		
CHAPAL Amaud			x		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre			x		
DUMEYNIÉ Jean-Claude		C. MOULIN	x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle		C. HORNEBECK	x		
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles			x		
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica			x		
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					

VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique		L. ESCOUBEYROU	x		
ZUCCA Alain		C. PARDANAUD	x		
TOTAL / 43	12	6		18	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine					
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France	x				
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi		F. SUDRON	x		
JEGOU Isabelle	x				
KONINGS Paul			x		
LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
LE GRAND Yannick		MC GARDELLE	x		
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles	x				
SUDRON Frédéric	x				
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	7	3		10	
Communes et EPCI=30 % des voix	59	23		82	112

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Nathalie HARANG.

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107.

Description du projet :

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, les objectifs financiers et priorités du syndicat mixte du PNR de Millevaches pour la construction du projet de budget primitif 2023, sont détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe. Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2023 du syndicat mixte.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Nombre de délégués en exercice : 182

Présents : 65/ Votants : 92(dont 27 pouvoirs) / Pour : Unanimité/ Contre : / Abstention :

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 14.03.23
et qu'elle a été affichée
Le 14.03.23



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REÇU LE
14 MARS 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

ANNEXE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

(ROB)

REÇU LE
14 MARS 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Servant de support au Débat
d'Orientations
Budgétaires
(DOB)

Comité syndical
8 mars 2023

SOMMAIRE

Préambule	3
Introduction	4
Partie I - Eléments d'information	5
I - Ressources humaines	5
1. Données générales	5
2. Organisation du travail	8
3. Compte épargne temps	9
4. Absences	10
5. Charges de personnels totales	10
6. Heures supplémentaires	12
7. Avantages en nature	12
8. CNAS	12
9. La participation à la prévoyance	12
10. Evolution des effectifs en 2022	13
11. Evolution prévisionnelle des effectifs en 2023	16
II- Situation financière	19
1. Résultats 2022 (<i>provisoires</i>)	19
2. Les principaux ratios	20
3. Etat de la dette	21
Partie II - Les orientations budgétaires 2023	22
I -Le budget de fonctionnement	22
1. Présentation globale	22
2. Estimation détaillée	23
II- Le budget d'investissement	29
1. Présentation globale	29
2. Estimation détaillée	30
III- Présentation budgétaire par le prisme de la mise en œuvre de la charte	32

Préambule

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires s'impose aux collectivités et autres établissements publics.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales et vient modifier le Code Général des Collectivités Territoriales. Désormais, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire et constitue le support du débat d'orientation budgétaire. Il fait l'objet d'une publication (site Internet, affichage) par tous moyens permettant au public d'être informé de son contenu et doit être transmis au contrôle de légalité de la préfecture. Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif, support du DOB, sera formalisée par la prise d'un acte : une délibération spécifique s'impose.

Le Budget Primitif 2023 sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité syndical. Il sera, ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, construit sur la base des orientations budgétaires débattues aujourd'hui.

INTRODUCTION

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin poursuit une double ambition : la préservation d'un territoire à haute valeur environnementale et son développement durable.

Cette vocation se concrétise dans les actions et opérations qu'il mène ou impulse au regard des objectifs inscrits dans la charte du Parc, approuvés par les collectivités adhérentes.

Les ressources du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin proviennent essentiellement de la contribution statutaire de ses membres et des subventions publiques qu'il reçoit en fonction des actions qu'il met en place.

A partir de 2023, un nouveau Contrat de Parc va formaliser les engagements du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin pour décliner les attentes de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de sa stratégie régionale de transition écologique.

Les orientations budgétaires qui sont présentées dans le présent rapport sont la traduction de cette ambition et de ces engagements au regard des moyens financiers qui sont attendus par notre collectivité.

Elles prennent en compte la poursuite et l'amplification de programmes déjà engagés mais aussi la mise en œuvre de nouvelles actions, ceci dans un contexte économique plus incertain. Aux nouvelles actions qui sont envisagées et aux dépenses qui y seraient consacrées correspondent de nouvelles subventions permettant de conserver un équilibre budgétaire indispensable.

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation d'apporter aux élus des informations sur la gestion des ressources humaines de la collectivité, sa situation budgétaire et financière afin d'éclairer les perspectives budgétaires qui sont proposées.

Au vu de ces orientations, des discussions auxquelles elles pourront donner lieu et des derniers arbitrages qui seront rendus par nos financeurs, un budget primitif sera soumis au vote du Comité syndical lors de sa prochaine séance.

PARTIE I – ÉLÉMENTS D'INFORMATION

I. RESSOURCES HUMAINES

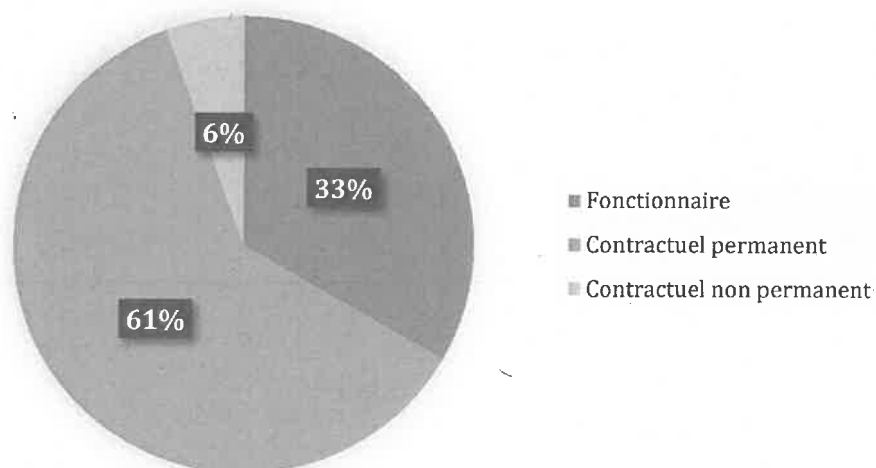
1 – Effectifs au 31 décembre 2022

36 agents employés par la collectivité au 31/12/2022 représentant 31,37 Equivalent temps plein (ETP) dont :

		Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Agents en % total effectifs
Emplois permanents	Fonctionnaires CNRACL	9	8,8	25 %
	Fonctionnaires IRCANTEC ¹	3	0,97	8 %
	Sous-total fonctionnaire	12	9,77	33 %
	Contractuel CDD	15	14,5	42 %
	Contractuel CDI	7	5,6	19 %
	Sous-total contractuel	22	20,1	61 %
Total Permanents		34	29,87	94 %
Emplois non permanents		2	1,5	6 %
TOTAL		36	31,37	100%

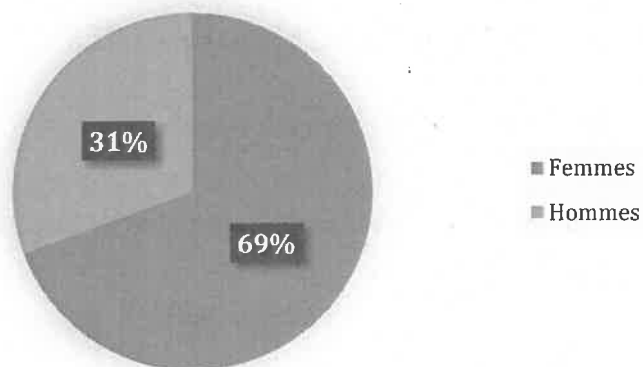
¹ Fonctionnaires dont la durée hebdomadaire de service est inférieure à 28h

Répartition des effectifs au 31/12/22

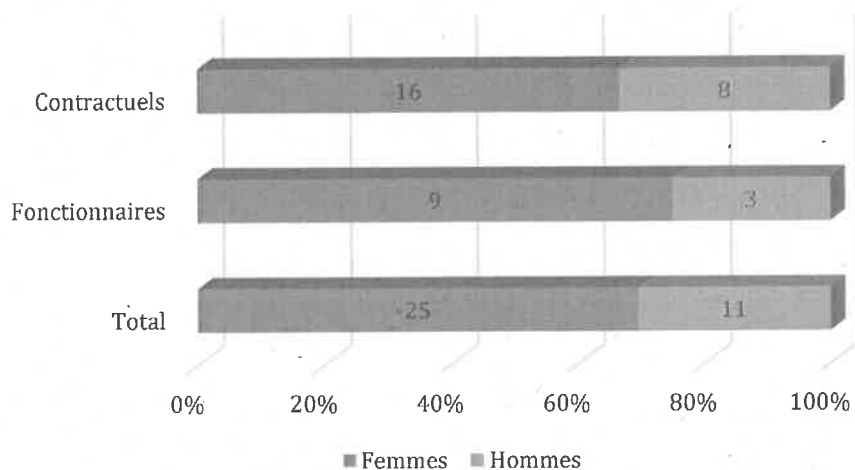


Répartition hommes/femmes :

11 hommes - 25 femmes

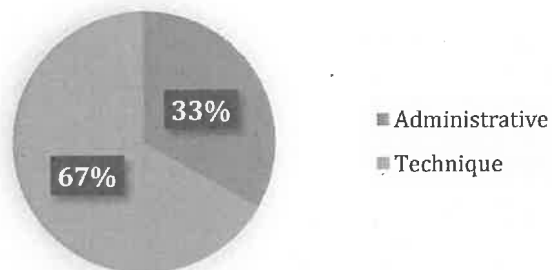


Répartition par statut et par genre



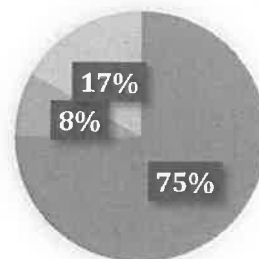
Répartition des agents par filière :

	Administrative	Technique
Femmes	10	15
Hommes	2	9
TOTAL	12	24



Répartition des agents par catégorie :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	19	1	5
Hommes	8	2	1
TOTAL	27	3	6



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

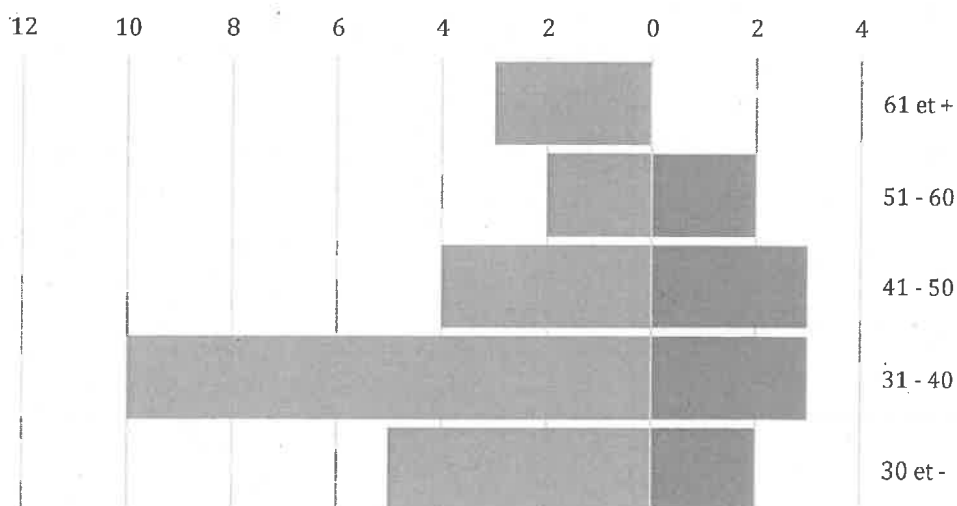
Répartition des agents par cadre d'emploi

	Nombre agents	%
Ingénieurs	18	50%
Attachés	9	25%
Techniciens	3	8,3%
Adjoint administratifs	3	8,3%
Adjoint techniques	3	8,3%

Pyramide des âges

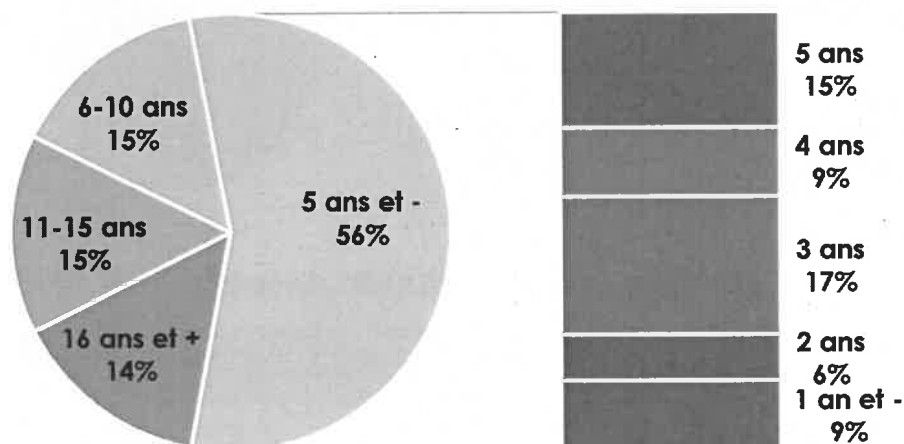
Age moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	51 ans
Contractuels	36 ans
Ensemble	40 ans

Pyramide des âges - agents permanents



■ H ■ F

Ancienneté des agents permanents dans la collectivité
(ancienneté médiane 4 ans et 4 mois)



2 – Organisation du travail

Le temps de travail des agents est fixé à 35 heures par semaine. Selon l'organisation des services et la demande des agents un choix est possible entre : 35 Heures/semaine ou 39 Heures/semaine avec 23 jours de RTT/an.

La durée annuelle effective du travail dans la collectivité est de 1 607 h pour un temps plein.

Certains emplois de la collectivité ont été créés à temps non complet (inférieur à 35 heures). Par ailleurs, les agents occupant un emploi à temps complet peuvent demander à exercer leur activité à temps partiel.

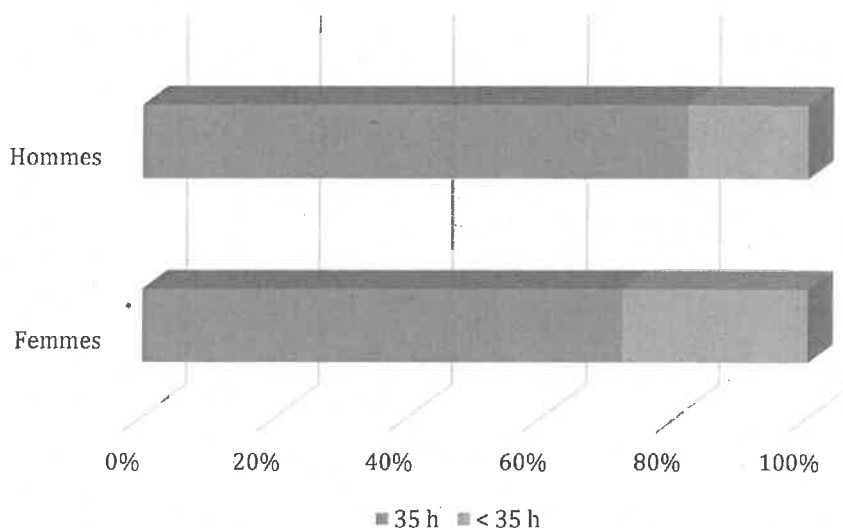
Emplois à temps complet ou non complet (agents permanents) :

		Temps complet	Temps non complets		
			21 h	17,5 h	Moins de 17,5 h
Catégorie A	Femmes	18		1	
	Hommes	8			
Catégorie B	Femmes				
	Hommes	1			
Catégorie C	Femmes	3			2
	Hommes		1		
TOTAL		30	1	1	2

Travail à temps plein ou partiel (agents permanents à temps complet) :

		Temps Plein	Temps partiel			
			90%	80%	60%	50%
Catégorie A	Femmes	14		2		2
	Hommes	7		1		
Catégorie B	Femmes					
	Hommes	1				
Catégorie C	Femmes	3				
	Hommes					
TOTAL		25	0	3	0	2

Répartition hommes/femmes selon le temps de travail (ensemble des agents) :



Télétravail

Le 25 janvier 2022, le Bureau syndical a adopté une délibération instaurant le télétravail dans la collectivité.

Sur autorisation, les agents peuvent exercer leur activité en télétravail jusqu'à deux jours par semaine.

3 – Compte épargne temps

En 2021, 87,5 jours ont été versés sur les CET et 0 jours ont été utilisés. Au 31/12/2021, au total il y a 261 jours cumulés pour les agents en poste en 2021.

Répartition :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	172,5 jours pour 13 agents	12 jours pour 1 agent	2 jours pour 1 agent
Hommes	74,5 jours pour 3 agents	0	0

4 – Absences

	Nombre jours	Nombre agents
Maladie	392	16
Accident de service	2	1
Evènements familiaux	18,5	9
Raisons syndicales	2	2
Total	414,5	

Le taux d'absentéisme s'est établi à 6,3 % en 2022.

Il n'y a aucune journée de congé supplémentaire accordée au-delà des congés légaux.

Une journée de grève a été recensée en 2022.

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie. La prime d'assurance s'est élevée à 28 821,21 €.

Les remboursements maladie (sécurité sociale et assureur) ont été de 12 570,75 €.

5 – Charges de personnel totales

La rémunération des agents territoriaux se décompose en 2 parties.

▪ **Les éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur :**

- le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade et de son ancienneté (nombre de points attachés à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
- le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
- l'indemnité de résidence dans certaines zones géographiques (le territoire du PNR n'est pas concerné) ;
- la nouvelle bonification indiciaire pour les agents titulaires occupant des emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière ;
- la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) versée aux agents dont l'évolution du traitement est inférieure à l'inflation sur une période de 4 ans ;

▪ **Un élément facultatif, le régime indemnitaire :**

C'est l'ensemble des primes et indemnités qui sont versées par la Collectivité dans la limite de celles qui sont octroyées par l'Etat à ses agents.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin par une délibération de son bureau syndical du 20 septembre 2022 après avis favorable du Comité technique paritaire a harmonisé l'ensemble de son système de primes. Il a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable à l'ensemble des agents de la collectivité.

Conformément à la réglementation, ce régime indemnitaire comporte deux parts : une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise qui est liée au niveau de responsabilité, d'expertise du poste et de l'expérience de l'agent, un complément indiciaire annuel facultatif lié à sa manière de servir.

A la rémunération des agents, il faut ajouter l'ensemble des charges sociales patronales, l'assurance contre les risques statutaires (permettant l'indemnisation de la collectivité de la charge salariale des agents absents pour raisons de santé, en particulier la rémunération des agents fonctionnaires en arrêt maladie non pris en charge par l'assurance maladie), la participation à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) et les œuvres sociales.

L'ensemble de ces dépenses constitue les charges de personnel totales.

Outre les évolutions individuelles liées à l'ancienneté, l'année 2022 a été marquée par l'augmentation de 3,5% des traitements (augmentation du point d'indice fonction publique) et de 5,36 % du SMIC répercutée sur certains traitements des agents de catégorie B et C.

Montant des charges de personnel en 2022 :

Traitement brut	773 987,20 €
Supplément familial de traitement	9 509,81 €
NBI	2 023,11 €
GIPA	571,46 €
Régime indemnitaire	124 165,81 €
Participation prévoyance	888,26 €
Charges patronales	365 875,55 €
Assurance risques statutaires	28 821,21 €
Œuvres sociales	6 996,00 €
TOTAL	1 312 838,41 €

Plusieurs postes n'ont pas été pourvus pendant plusieurs mois en 2022 représentant environ 67 000 € de charges de personnel non réalisées par rapport aux prévisions.

Le montant des charges de personnel représente 64% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes en atténuation de charge sur les frais de personnel (dont remboursements à la collectivité pour les arrêts maladie) s'élèvent à 13 251,75 € en 2022.

Le montant net des dépenses de personnel se monte donc à 1 299 586,66 € en 2022.

Rémunérations brutes moyennes sur emploi permanent par équivalent temps plein

Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
41 217 €	28 998 €		23 558 €	25 867 €	

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	23,84 %
Contractuels sur emploi permanent	10,09 %
Ensemble	13,63 %

6 – Heures supplémentaires

Pas d'heures supplémentaires versées en 2022.

7 – Avantages en nature

Aucun agent ne bénéficie d'avantages en nature.

Les agents ont accès à des véhicules de service.

8 – CNAS

Les données 2022 n'étant pas encore connues, il est fait rappel des informations de 2021.

Réalisé 2021 :

30 agents bénéficiaires

Cotisation : 212 € par agent

Nombre d'utilisateurs : 17

Nombre de prestations : 80

Montant total des prestations et avantages : 5 728 €

dont :

- 4 610 € pour des prestations ou aides (soutien à l'éveil culturel, Noël, chèques vacances, chèques culture lire, ticket CESU...)
- 918 € pour des avantages auprès de partenaires du CNAS (voyagistes, spectacles, locations de voiture...)
- 200 € de cotisations à l'URSSAF liées aux aides reçues (cotisations versées sur les aides ou prestations puisque certaines d'entre elles peuvent être assujetties).

Estimatif 2023 cotisation CNAS : 7 000,00 €

9 – La participation à la prévoyance

La collectivité participe à l'assurance maintien de salaire en cas d'arrêt maladie de longue durée que les agents peuvent choisir de contracter. Sur présentation d'une attestation annuelle, l'employeur verse une participation mensuelle fixée à 20 €.

7 agents ont bénéficié de la participation à l'assurance maintien de salaire en 2022 (sur tout ou partie de l'année) dont 4 en catégorie A, 1 en catégorie B et 2 en catégorie C.

Coût sur l'année : 888,26 €

Estimatif 2023 : 5 agents par mois en moyenne soit 1 200 € sur l'année.

10 – Evolution des emplois et des effectifs en 2022

Les emplois correspondent aux postes créés par l'instance délibérative. Ils comprennent les emplois permanents et les emplois non permanents (emplois saisonniers, occasionnels, contrats de projet).

Les effectifs représentent le nombre réel d'agents présents dans la collectivité. Aucun agent ne peut être recruté si l'emploi n'est pas existant. Il ne peut y avoir plus d'agents que d'emplois (hors remplacements des agents momentanément indisponibles).

L'évolution des emplois en 2022

	Emplois au 31/12/2021	Suppressions ou fins d'emploi	Créations d'emploi	Emplois au 31/12/2022
Emplois permanents				
Grade attaché	7		1 emploi responsable finances	8
Grade rédacteur	1	1 emploi responsable finances		0
Grade adjoint administratif	5			5
Grade ingénieur	17		1 emploi chargé de mission Grands Prédateurs 1 emploi chargé de mission Natura 2000 1 emploi chargé de mission PAEC	20
Grade technicien	1			1
Grade adjoint technique	3	1 emploi d'adjoint technique à 4/35 ^e 1 emploi d'adjoint technique à 17,5/35 ^e	1 emploi d'adjoint technique à 5/35 ^e 1 emploi d'adjoint technique à 21/35 ^e	3
Emplois non permanents				
Grade attaché	1	1 emploi chargé de mission Natura 2000		0
Grade adjoint administratif	0	3 emplois saisonniers Accueil du public	3 emplois saisonniers Accueil du public	0
Grade ingénieur	1	1 emploi chargé de mission Grands prédateurs		0
Grade technicien			1 emploi technicien eco-interprète 1 emploi technicien Forêt	2
TOTAL	36	8	11	39

L'évolution des effectifs en 2022

	Effectifs au 31/12/2021	Recrutements	Départs	Autres	Effectifs au 31/12/2022
Emplois permanents					
Grade attaché	7 (5,8 ETP)	1 CDD Responsable finances 1 réintégration titulaire suite à disponibilité		2 renouvellements CDD	9 (7,8 ETP)
Grade rédacteur	1 (1 ETP)		1 mutation titulaire		0
Grade adjoint administratif	3 (3 ETP)			2 titularisations adjoint administratif	3 (3 ETP)
Grade ingénieur	17 (16,8 ETP)	1 recrutement par détachement Chargé mission Charte forestière 1 CDD Chargé mission Natura 2000 1 CDD Chargé de mission Grands Prédateurs	1 démission Chargé mission Charte forestière 1 fin CDD Responsable Pôle Animation Territoriale	4 renouvellements CDD 1 passage en CDI	18 (17,1 ETP)
Grade technicien	1 (1ETP)				1 (1 ETP)
Grade adjoint technique	3 (0,84 ETP)			1 titularisation agent technique	3 (0,97 ETP)
Emplois non permanents					
Grade attaché	1 (0,6 ETP)		1 fin CDD Chargé mission Natura 2000		0
Grade adjoint administratif	0	3 CDD saisonniers Accueil du public	3 fins CDD saisonniers Accueil du public		0
Grade ingénieur	1 (0,5 ETP)		1 fin CDD Chargé de mission Grands prédateurs		0
Grade technicien	0	1 emploi technicien eco- interprète 1 emploi technicien Forêt			2 (1,5 ETP)
TOTAL	34 (29,54 ETP)	10 (9,3 ETP)	8 (6,6 ETP)		36 (31,37 ETP*)

* dont modifications temps partiels non précisées dans ce tableau.

EMPLOIS PERMANENTS AU 31/12/2022			
EMPLOI	Statut	Poste	Temps ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHE TERRITORIAL		8	7,8
Direction générale	TIT	1	1
Chargé de mission Patrimoine culture	CDI	1	0,8
Chargé de mission Tourisme durable	TIT	1	1
Responsable administratif et financier	CDI	1	1
Chargé de mission Education au territoire (2 agents)	CDI	1	1
Chargé de mission Rando-Millevaches	CDD	1	1
Responsable finances	CDD	1	1
Chargé de mission Environnement	TIT	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF		3	3
Chargé de mission Communication	TIT	1	1
Assistante comptable	TIT	1	1
Secrétariat général	TIT	1	1
FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR		20,00	17,10
Chargé de mission urbanisme	CDD	1	1
Chargé de mission TEPOS	CDD	1	1
Chargé de mission Chavanon en action	CDI	1	0,5
Responsable pôle animation territoriale	CDD	1	0
Chargé de mission Energie RICE	CDI	1	1
Chargé de mission agriculture alimentation	CDI	1	0,8
Chargé de mission Paysage	TIT	1	0,8
Chargé de mission Chavanon Creuse amont	CDD	1	1
Chargé de mission Natura 2000	CDD	1	1
Responsable pôle technique	CDI	1	1
Chargé de mission Charte forestière	TIT	1	1
Coordinateur Natura 2000	TIT	1	1
Chargé de mission Patrimoine naturel	CDD	1	1
Géomatique	CDD	1	1
Chargé de mission Sources en action	CDD	1	1
Chargé de mission agriculture marque parc	CDD	1	1
Chargé de mission Life Wild Bees	CDD	1	1
Chargé de mission Natura 2000	CDD	1	1
Chargé de mission Grands prédateurs	CDD	1	1
Chargé de mission Agriculture PAEC		1	0
TECHNICIEN		1	1
Technicien Natura 2000	CDD	1	1
ADJOINT TECHNIQUE		0,97	0,97
Agent d'entretien	TIT	0,23	0,23
Agent d'entretien	TIT	0,14	0,14
Agent technique	TIT	0,60	0,60
TOTAL EMPLOI PERMANENTS		32,97	29,87
EMPLOIS NON PERMANENTS AU 31/12/2022			
TECHNICIEN		1,5	1,5
Chargé de mission Réseau Interprétation	CDD	0,5	0,5
Chargé de mission Forêt	CDD	1	1
TOTAL EMPLOI NON PERMANENTS		1,50	1,50

11 – Evolution prévisionnelle des emplois et effectifs en 2023

Emplois permanents :

- Départs :
 - 1 agent au grade d'attaché territorial admis à la retraite au 1^{er} février 2023 (suppression de l'emploi).
- Projets de création d'emploi et recrutement :
 - 1 emploi d'ingénieur territorial à temps non complet (28/35^e) chargé de mission « Ressource en eau ».
 - 1 emploi d'animateur à temps complet chargé de l'animation et l'accueil du public.

Emplois non permanents :

- Fins d'emplois non permanents :
 - 1 emploi à temps complet pour accroissement temporaire d'activité de technicien chargé de mission Forêt au 10 janvier 2023.
 - 1 emploi à temps non complet (17,5/35^e) pour accroissement temporaire d'activité de technicien chargé de mission Sentiers d'interprétation au 8 mai 2023.
- Projets de création d'emplois non permanents :
 - 1 emploi à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité de 2 mois d'adjoint administratif pour l'accueil du grand public pendant la période estivale (au lieu de 3 emplois temporaires de 2,4 et 6 mois en 2022).
 - 1 emploi à temps complet sous la forme d'un contrat de projet de 18 mois d'ingénieur chargé de mission Mobilité dans le cadre du dispositif du Volontariat Territorial en Administration.

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DOB 23

EMPLOIS	31/12/2022	DOB 2023
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE TERRITORIAL	8	7
Direction générale	1	1
CM Patrimoine culture	1	1
CM Tourisme durable	1	1
Responsable administratif et financier	1	1
CM Education au territoire (2 agents)	1	1
CM Rando-Millevaches	1	1
Responsable finances	1	1
CM Environnement	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	3	3
CM Communication	1	1
Assistante comptable	1	1
Secrétariat général	1	1
FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR	20,00	20,80
CM urbanisme	1	1
CM TEPOS	1	1
CM Chavanon en action	1	1
Responsable évaluation	1	1
CM Energie RICE	1	1
CM agriculture alimentation	1	1
CM Paysage	1	1
CM Chavanon Creuse amont	1	1
CM Natura 2000	1	1
Responsable pôle technique	1	1
CM Charte forestière	1	1
Coordinateur Natura 2000	1	1
CM Patrimoine naturel	1	1
Géomatique	1	1
CM Sources en action	1	1
CM agriculture marque parc	1	1
CM Life Wild Bees	1	1
CM Natura 2000	1	1
CM Grands prédateurs	1	1
CM Agriculture PAEC	1	1
CM Ressources Eau	0	0,8
TECHNICIEN	1	1
Technicien Natura 2000	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	0,97	0,97
Agent d'entretien	0,23	0,23
Agent d'entretien	0,14	0,14
Agent technique	0,6	0,6
FILIERE ANIMATION		
ANIMATEUR	0	1
Animation/Accueil	0	1
TOTAL EMPLOI PERMANENTS	32,97	33,77

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DOB 2023			
GRADE	POSTE	QUOTITE	DUREE 2023
Ingénieur	CM Mobilité	1	10 mois
Technicien	CM Forêt	1	10 jours
Technicien	CM Eco interprétation	0,5	4 mois
Adjoint administratif	Saisonnier accueil estival grand public	1	2 mois
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS EN ETP SUR L'ANNEE		1,17	

II. SITUATION FINANCIERE

1- Résultats 2022 (provisaires)

a) - Les résultats de l'exercice 2022 (provisaires)

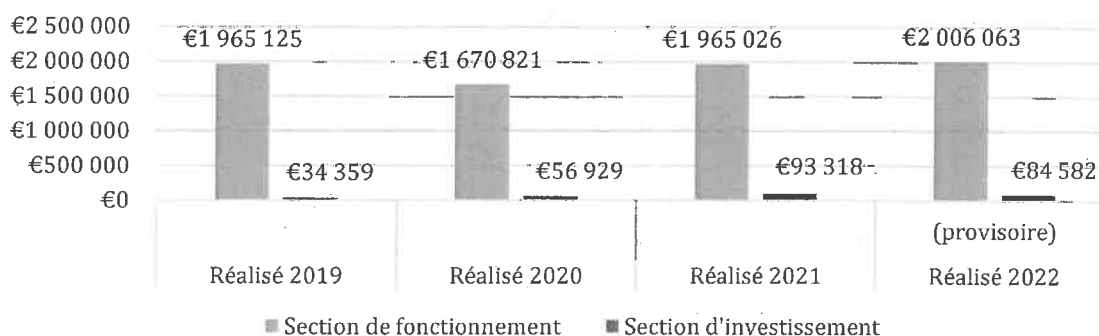
Il s'agit d'éléments provisoires, le résultat de l'exercice 2022 sera consolidé au compte administratif.

		DEPENSES		RECETTES		RESULTAT PROVISOIRE
		BP	REALISE	BP	REALISE	
Résultat 2022	Section de fonctionnement	2 538 724,87 €	2 006 063,26 €	2 100 740,00 €	2 051 141,86 €	45 078,60 €
	Section d'investissement	316 399,00 €	84 581,63 €	224 474,00 €	119 140,59 €	34 558,96 €
Report 2021	Report en section de fonctionnement			437 984,87 €	437 984,87 €	437 984,87 €
	Report en section d'investissement			338 809,10 €	338 809,10 €	338 809,10 €
Résultat cumulé 2022	Section de fonctionnement	2 538 724,87 €	2 006 063,26 €	2 538 724,87 €	2 489 126,73 €	483 063,47 €
	Section d'investissement	316 399,00 €	84 581,63 €	563 283,10 €	457 949,69 €	373 368,06 €
	TOTAL CUMULÉ	2 855 123,87 €	2 090 644,89 €	3 102 007,97 €	2 947 076,42 €	856 431,53 €

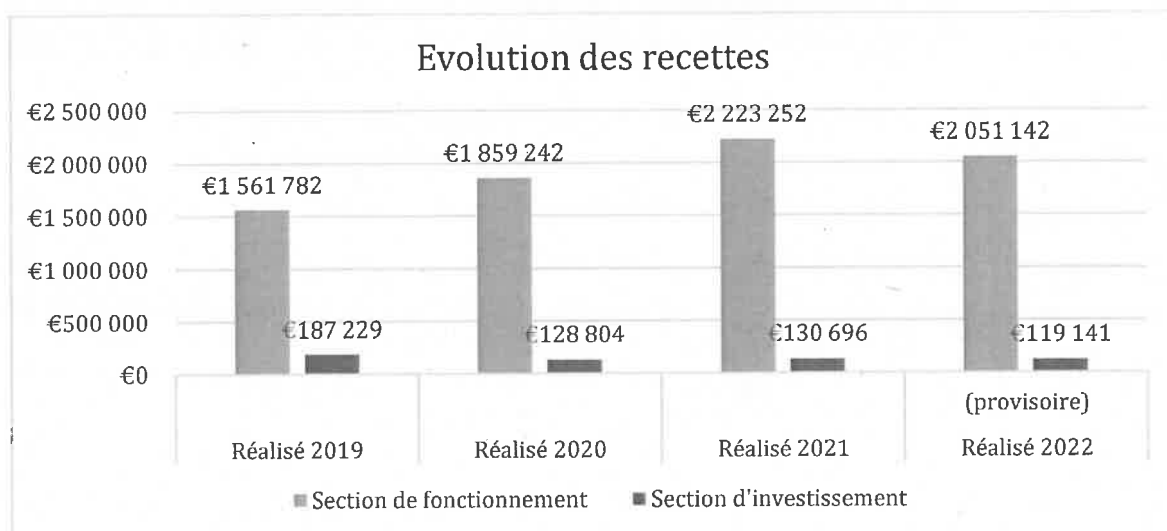
b) - Evolution globale de la section de fonctionnement et d'investissement

DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (provisoire)
Section de fonctionnement	1 965 125 €	1 670 821 €	1 965 026 €	2 006 063 €
Section d'investissement	34 359 €	56 929 €	93 318 €	84 582 €
TOTAL	1 999 484 €	1 727 750 €	2 058 344 €	2 090 645 €

Evolution des dépenses



RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022 (provisoire)
Section de fonctionnement	1 561 782 €	1 859 242 €	2 223 252 €	2 051 142 €
Section d'investissement	187 229 €	128 804 €	130 696 €	119 141 €
TOTAL	1 749 011 €	1 988 046 €	2 353 948 €	2 170 282 €



2 – Les principaux ratios

Population DGF (2022) : 51 261

	Réalisé (provisoire) 2022	Montant/Hab
Dépenses réelles de fonctionnement	1 911 812,86 €	37,30 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 049 446,56 €	39,98 €
Dépenses d'équipement brut	66 245,38 €	1,29 €
Encours de dette	12 000,00 €	0,23 €
Remboursement des intérêts de la dette	756,00 €	0,01 €
Remboursement du capital de la dette	12 000,00 €	0,23 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	64,06 %	
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	3,23 %	
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,59 %	

3 – Etat de la dette

A - Structure de la dette :

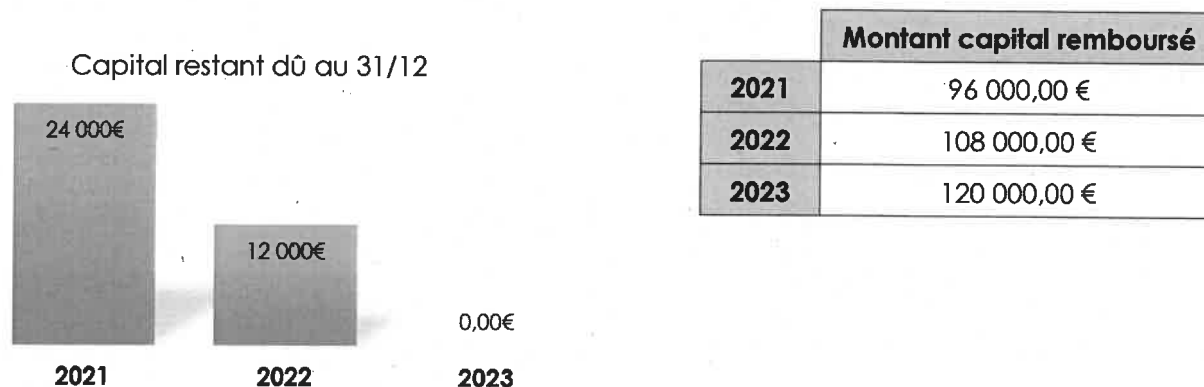
Un seul emprunt est en cours au sein du Syndicat.

Intitulé	Organisme prêteur	Montant emprunté	Date de contractualisation	Date première échéance	Date dernière échéance
Réalisation de la Maison du Parc	Crédit Agricole Centre France	120 000,00 €	2014	01/06/2014	01/06/2023

B - Encours de la dette :

Au 31/12/2022 : 12 000 €.

C-Profil d'extinction de la dette :



D - Annuité de la dette :

	Annuité	Intérêts	capital	CRD au 31/12
2021	13 134,00 €	1 134,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €
2022	12 756,00 €	756,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
2023	12 378,00 €	378,00 €	12 000,00 €	- €

PARTIE II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Des évolutions générales et nouvelles orientations de la collectivité permettent d'expliquer les variations du budget en 2023 tant en investissement qu'en fonctionnement.

- Au niveau des dépenses :
 - o Prise en compte d'un taux d'inflation élevé
 - o Nouveaux projets ou développement d'actions en 2023 impactant les dépenses d'action et d'animation

- Au niveau des recettes :
 - o Stabilité des contributions statutaires
 - o Stabilité des financements contrat Parc
 - o Baisse du financement Natura 2000
 - o Financements obtenus pour les nouvelles actions (Europe, ADEME...)
 - o Augmentation de la dotation de fonctionnement de l'Etat

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2023 en section de fonctionnement proposé s'élève à **2 867 622,41 €**.

A. Dépenses :

Chapitre	Prévisions 2023	Budget 2022
C011 Charges à caractère général	1 006 491,47 €	821 400,00 €
C012 Charges de personnel et frais assimilés	1 549 223,00 €	1 407 000,00 €
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections- Dotations aux amortissements	86 066,38 €	96 740,00 €
C65 Autres charges de gestion courante	146 632,00 €	126 500,00 €
C66 Charges financières	4 378,00 €	4 600,00 €
C67 Charges exceptionnelles	256,56 €	2 484,87 €
C68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	24 575,00 €	30 000,00 €
C022 Dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	2 867 622,41 €	2 538 724,87 €

B. Recettes :

Chapitre	Prévisions 2023	Budget 2022
C013 Atténuations de charges	2 000,00 €	17 000,00 €
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 841,00 €	1 700,00 €
C70 Produits des services, du domaine et ventes divers	12 100,00 €	30 800,00 €
C74 Dotations et participations	2 362 617,94 €	2 043 800,00 €
C75 Autres produits de gestion courante	6 000,00 €	7 440,00 €
C002 Résultat N-1 reporté (provisoire)	483 063,47 €	437 984,87 €
TOTAL	2 867 622,41 €	2 538 724,87 €

2. Estimation détaillée

A. Dépenses :

Dans les éléments donnés ci-dessous, il est entendu par dépenses d'animation, les charges de personnel affectées à la réalisation des différents projets. Les dépenses d'action correspondent à toutes les autres charges nécessaires à la réalisation des projets hors les frais de personnel.

▪ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Celles-ci comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement. Pour les dépenses non affectables clairement à une action ; il s'agit principalement des frais d'énergie, de location et d'entretien des locaux, la maintenance des matériels (en particulier le parc informatique et automobile, les taxes, les frais de déplacements des agents, les fournitures administratives, les primes d'assurance, les frais d'insertions obligatoires pour les marchés, les frais d'affranchissements et les frais téléphoniques). Le montant prévisionnel est de 172 526 €.

Pour les dépenses affectables aux actions, il s'agit principalement des rémunérations d'intermédiaires, séminaires, études, formation, publications et communications. Le montant prévisionnel est de 833 965 €.

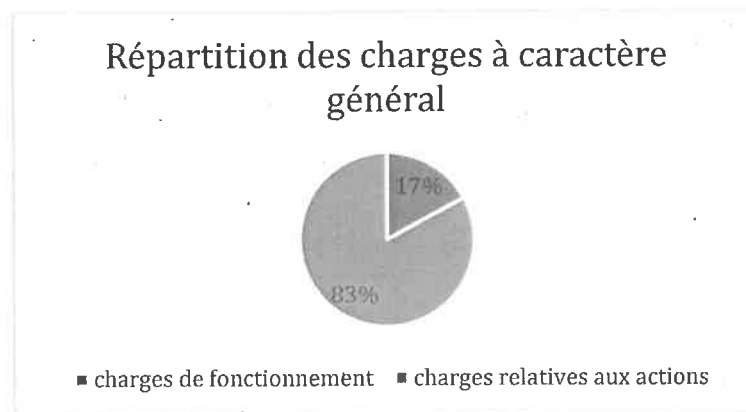
Cette augmentation, qui porte essentiellement sur les rémunérations d'intermédiaires, est due au renforcement d'actions ou la mise en place de nouveaux projets, notamment :

- Refonte du site internet pour 15 000 €
- Développement des filières agricoles myrtilles et sarrasin pour 16 500 €
- Promotion du territoire, valeur Parc, rando-millevaches et accompagnement de projets touristiques pour 49 000 €
- Projet mobilité pour 11 000 €
- Réseau de SIEM (sites d'intérêts écologiques majeurs) pour 8 000 €
- Projet Charte forestière pour 10 000 €
- Nouveau projet Horizon Europe (programme de préservation de la ressource en eau) pour 47 000 €
- Mise en place de nouveaux projets culturels pour 8 900 €
- Développement du projet Life Wildbeez (programme de préservation de l'abeille sauvage) pour 15 000 €
- Développement du programme ADAPT (adaptation aux changements climatiques) pour 5 000 €

Dans le cadre du projet mobilité, le Parc achètera des vélos à assistance électrique pour le compte de certaines communautés de communes. Ces vélos seront remboursés par les structures après réception de la subvention de l'ADEME. Cette opération n'aura pas d'impact financier pour le Parc.

Concernant la Maison du Parc, des travaux d'entretien plus importants seront à prévoir sur l'année 2023, avec notamment la réfection des canalisations et une opération sur la prévention du risque radon.

Compte-tenu de la conjoncture économique actuelle, il est proposé de prendre en compte dans l'évolution des coûts un taux d'inflation de +8% par rapport à 2022. Ce taux est ajusté à +10% pour les domaines concernant l'énergie comme les granulés pour la chaudière ou le carburant du parc automobile. De plus, suite au retour et aux différents échanges avec notre fournisseur en énergie électrique, nous prévoyons une hausse prévisionnelle de +60% pour le bâtiment de la maison du Parc soit un coût total du poste électricité de 9 000 €.



Montant prévisionnel : 1 006 491 €

▪ **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les prévisions d'évolution des dépenses de personnel prennent en compte :

- Les mesures réglementaires générales ayant un effet sur les rémunérations et les charges dont :
 - ◆ L'impact de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique sur une année pleine,
 - ◆ Les augmentations du SMIC liées à l'inflation ayant des répercussions sur les traitements de base de certains agents de catégorie B et C,
 - ◆ La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (compensation de la perte de pouvoir d'achat des agents dont l'évolution de la rémunération est inférieure à l'inflation) avec des montants plus élevés du fait de la reprise forte de la hausse des prix depuis 2022.
- Le « Glissement Vieillesse Technicité » (effets sur la rémunération de l'ancienneté des agents, de la réussite à un concours dont avancements d'échelon, de grade, promotion interne...) et les changements de temps de travail.

- La rémunération en année pleine des emplois créés en 2022 (Chargés de mission Grands Prédateurs, Natura 2000 et Projets Agro-Environnementaux et climatiques).
- Les prévisions de création d'emplois prévues en 2023 (Chargé de mission Ressources en Eau, Chargé d'animation et d'accueil, Chargé de mission mobilité)

Les emplois créés en 2022 ainsi que ceux projetés en 2023 sont éligibles à des subventions supplémentaires pour un montant d'environ 97 100 €.

La charge nette pour le budget de la collectivité des postes nouvellement créés diminués des emplois non reconduits en 2023 s'élèverait dans cette hypothèse à 23 500 €.

Le montant prévisionnel de la masse salariale totale 2023 s'élève à 1 549 223 € soit 57 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement (64 % en 2022).

Les dépenses d'animation bénéficient de recettes spécifiques de la part de la Région, de l'Europe, des Agences, de l'Etat pour un montant de 705 068, € soit un taux de financement d'environ 45,5 % du chapitre 012 total.

Montant prévisionnel : 1 549 223 €

Evolution des charges de personnel au cours des 4 dernières années et prévisions pour 2023 :

Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022	Prévisions 2023
1 146 536,32 €	1 141 783,12 €	1 259 264,48 €	1 407 000,00 €	1 549 223,00 €

▪ **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Les charges de gestion courante comprennent les indemnités, frais de missions et cotisations retraites des élus, les contributions obligatoires, les subventions versées, les droits, redevances d'utilisation des logiciels informatiques.

Les redevances, concessions s'élèveraient à 20 480 €.

Les indemnités élus s'élèveraient à 61 752 €.

Les partenariats et subventions versées s'élèveraient à 64 400 € pour 2023. Ce montant comprend la participation du Parc aux nouvelles actions coordonnées par le réseau des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) prévues en 2023.

Montant prévisionnel : 146 632 €

▪ **Les charges financières (chapitre 66)**

Celles-ci comprennent les intérêts d'emprunt du prêt contracté pour la réalisation de la maison du parc (378 €), dont la dernière échéance aura lieu le 01/06/2023 ; ainsi que les frais liés à l'utilisation d'une ligne de trésorerie, rendue nécessaire par le décalage entre la réalisation des actions et la réception des subventions.

Pour 2023, le taux d'intérêt concernant la ligne de trésorerie est le taux indexé ESTER (taux interbancaire de la zone euro) + 0,5%, soit un taux variable. La ligne de trésorerie a été contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant disponible de 500 000 €.

Montant prévisionnel : 4 378 €

- **La dotation aux amortissements (chapitre 042) :**

Il s'agit de l'amortissement comptable des investissements effectués sur les années précédentes.

Montant prévisionnel : **80 066 €**

B. Recettes :

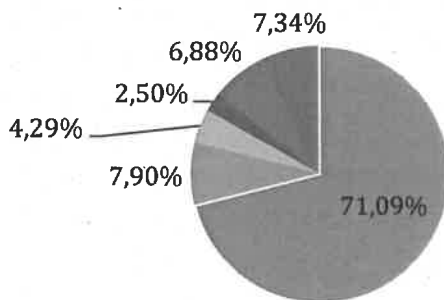
- **Participations et contributions (chapitre 74)**
 - **Les contributions statutaires**

Il s'agit de la participation statutaire des collectivités membres du Syndicat.

Après une évolution de 2018 à 2020, celles-ci sont stables depuis 2021. Il est proposé de ne pas les faire évoluer en 2023.

	Budget 2023	Budget 2022
Région	694 764,00 €	695 500,00 €
Département 19	77 221,20 €	77 501,20 €
Département 23	41 904,80 €	41 857,20 €
Département 87	25 000,00 €	24 309,60 €
Communautés de communes	67 187,40 €	67 200,00 €
Communes	71 765,40 €	71 800,00 €
TOTAL	977 842,80 €	978 168,00 €

Montant prévisionnel : **977 843 €**



- Région
- Département 19
- Département 23
- Département 87
- Communautés de communes
- Communes

- **La contribution de l'État (chapitre 74)**

Il s'agit de la dotation annuelle de l'Etat au fonctionnement (Ministère de l'Ecologie). Pour 2023, une revalorisation de la dotation a été actée à hauteur de 30 000 € par le Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Montant prévisionnel : **130 000 €**

- **Les subventions sur actions et animations (chapitre 74)**

Il s'agit des recettes spécifiques, des subventions qui sont attribuées par les financeurs pour la mise en œuvre et l'animation des actions dans le cadre du contrat Parc ou dans le cadre de programmes spécifiques portés par le Parc.

En 2023, il est prévu une forte hausse des financements européens, ainsi que d'autres organismes tels que l'ADEME. Ces hausses permettent de financer en partie les nouvelles actions évoquées dans le détail du chapitre 011.

Il est constaté une baisse des contributions de l'Etat due à l'arrêt du financement des projets Natura 2000.

L'augmentation de la participation des communautés de Communes correspond au financement de l'achat des vélos à assistance électrique évoqué au chapitre 011.

La participation de la Région comprend également des opérations non comprises dans le contrat Parc.

	Budget 2023	Budget 2022
	Subventions (actions et animations)	Subventions (actions et animations)
Etat	62 376,80 €	128 000,00 €
Région	458 746,58 €	430 000,00 €
Départements	6 904,64 €	7 700,00 €
Communes	6 000,00 €	6 000,00 €
Communautés de Communes	60 260,00 €	32 000,00 €
Europe	465 254,20 €	202 000,00 €
Agences de l'eau et autres organismes	195 232,92 €	160 000,00 €
TOTAL	1 254 775,14 €	965 700,00 €

Montant prévisionnel : **1 254 775 €**

- **Les recettes diverses (chapitre 70)**

Il s'agit des recettes issues de l'activité de la maisonnette du Parc : la vente de produits marqués (miel, confiture...), de livres/revues, la location de vélos à assistance électrique, les nuitées à l'aire de bivouac, commissions sur les dépôts-vente, remboursement de prestations effectuées par les chargés de mission sur des actions.

En 2023, le Parc va développer le principe du groupement de commandes pour l'opération concernant les récupérateurs d'eau, ainsi que pour une nouvelle opération de kit photovoltaïque. La mise en place de ce dispositif permettra de bénéficier de tarif préférentiel pour les bénéficiaires, sans que le Parc n'ait à avancer les fonds contrairement à la campagne 2022. Cette nouveauté explique la baisse des recettes diverses entre 2023 et 2022.

Montant prévisionnel : **12 100 €**

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel. Le montant 2023 est basé sur le montant budgété en 2022 concernant les remboursements d'indemnités journalières.

Montant prévisionnel : **2 000 €**

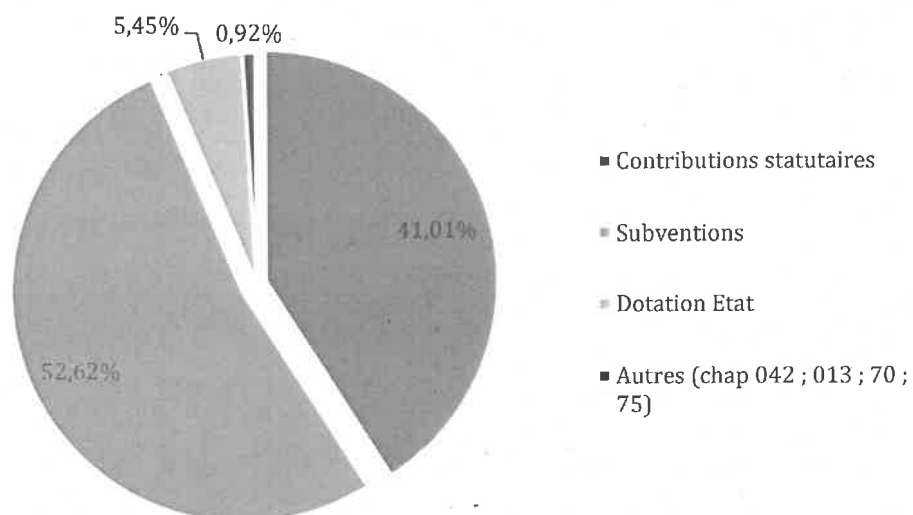
- **La Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (chapitre 042)**

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Montant prévisionnel : **1 841 €**

Répartition globale des recettes :

	Budget 2023	Budget 2022
Contributions statutaires	977 842,80 €	978 168,00 €
Subventions	1 254 775,14 €	965 700,00 €
Dotation Etat	130 000,00 €	100 000,00 €
Autres (chap 042 ; 013 ; 70 ; 75)	21 941,00 €	56 940,00 €



II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

1. Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2023 en section d'investissement proposé s'élève à **541 315 €** en dépenses et **675 816 €** en recettes (y compris le report des années antérieures).

A. Dépenses :

Chapitre	Prévisions 2023	Budget 2022
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 841,00 €	1 700,00 €
C16 Emprunts et dettes assimilées	12 000,00 €	12 000,00 €
C/op Opérations d'équipements		245 699,00 €
C20 immobilisations incorporelles	20 450,00 €	0,00 €
C21 immobilisations corporelles	408 574,97 €	0,00 €
C23 immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
C27 Autres immobilisations financières	65 821,27 €	39 000,00 €
C020 Dépenses imprévues	32 627,42 €	18 000,00 €
TOTAL	541 314,66 €	316 399,00 €

B. Recettes :

Chapitre	Prévisions 2023	Budget 2022
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	86 066,38 €	90 000,00 €
C10 Dotations, fonds divers et réserves	11 552,83 €	6 000,00 €
C13 Subventions d'investissement (dont RAR)	222 910,00 €	112 884,00 €
C27 Autres immobilisations financières	14 933,00 €	15 590,00 €
C001 Résultat reporté ou anticipé (provisoire)	340 354,09 €	338 809,10 €
TOTAL	675 816,30 €	563 283,10 €

2. Estimation détaillée

A. Dépenses :

- **Dette** (chapitre 16) :

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux de la maison du parc. En 2023, il s'agit de la dernière échéance.

Montant prévisionnel : **12 000 €**

- **Autres immobilisations financières** (chapitre 27) :

Il s'agit d'avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat (projet Trame noire, conception séjours, attractivité).

Montant prévisionnel : **65 821 €**

- **Opération d'équipements** (chapitre 20 et 21_hors RAR) :

Il s'agit essentiellement d'investissements nécessaires pour la mise en application des actions. Sur 2023, il est envisagé de nouveaux investissements en plus du renouvellement annuel du matériel ; ci-dessous les principaux d'entre eux :

2117 - Bois & Forêts (acquisition de parcelles)	60 500,00 €
2135 - Matériels protection grands prédateurs	10 700,00 €
2152 - Site observation RICE	5 000,00 €
2181 - Borne recharge électrique	6 000,00 €
2181 – Photovoltaïque et cuve	10 000,00 €
2182 - Remorque	1 800,00 €
2182 – Vélos à Assistance Electrique (VAE)	20 000,00 €
2188 - Cabane pastorale	50 000,00 €
2188 – Aménagements sur les sites d'interprétation	20 000,00 €

Montant prévisionnel : **357 211 €**

- **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 040) :

Il s'agit de la dotation aux amortissements des subventions d'investissement.

Montant prévisionnel : **1 841 €**

B. Recettes :

- **Dotation, fonds divers et réserve : FCTVA (chapitre 10) :**

Il s'agit du reversement du fonds de compensation à la TVA (FCTVA). La TVA qui est récupérée à hauteur de 16,404 % sur les investissements de l'année 2021. La déclaration est automatisée directement au niveau de la DGFiP.

Le montant de la FCTVA de 2023 a été perçue en février.

Montant prévisionnel : 11 552,83 €

- **Subventions d'investissement (chapitre 13_hors RAR) :**

Il s'agit des aides perçues sur les opérations d'équipements réalisées.

En 2023, il n'y aura pas de renouvellement du plan de relance ce qui explique la baisse des subventions de l'Etat.

	Budget 2023	Budget 2022
	Actions	Actions
Etat	21 230,00 €	59 380,00 €
Région	62 100,00 €	25 564,00 €
Départements	2 500,00 €	2 480,00 €
Europe	68 290,00 €	19 890,00 €
Agences de l'eau et autres organismes	29 990,00 €	5 570,00 €
Total	184 110,00 €	112 884,00 €

Montant prévisionnel : 184 110 €

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) :**

Il s'agit du remboursement d'avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat (expérimentation itinérance 2019-2021, forêts anciennes, trame noire volet 2).

Montant prévisionnel : 65 821,27 €

- **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :**

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

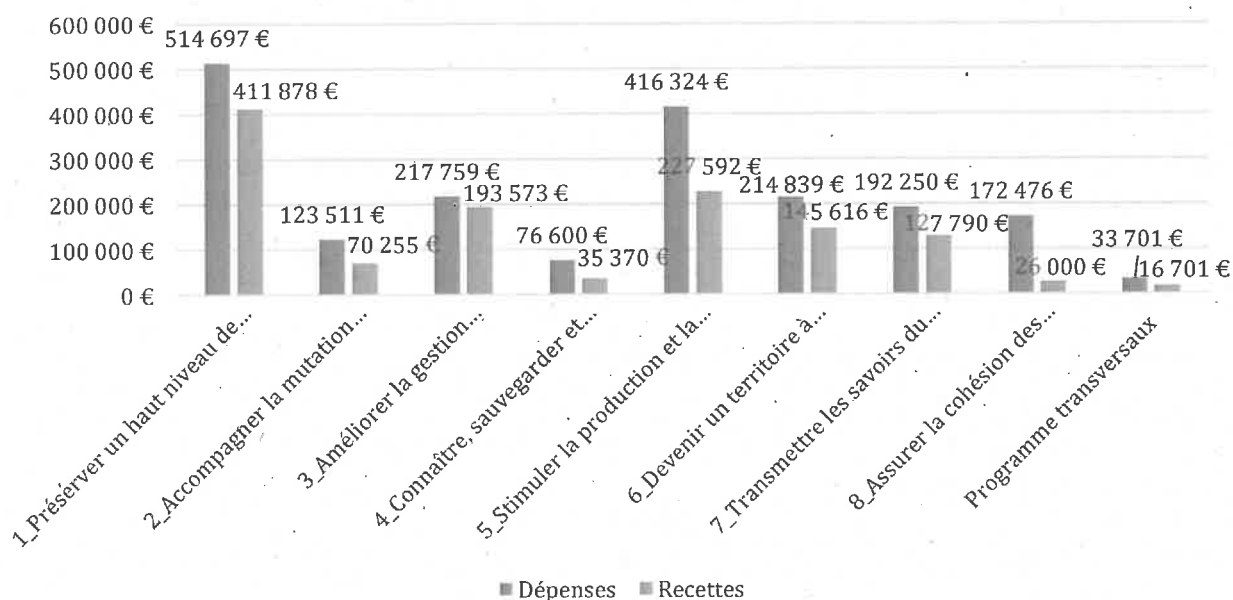
Montant prévisionnel : 86 066 €

III - PRESENTATION BUDGETAIRE PAR LE PRISME DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE : PRESENTATION PAR ORIENTATION

1 - Fonctionnement

Axe de la charte	Dépenses par orientation	Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Axe 1_Millevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	514 697,38 €	411 877,57 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	123 510,68 €	70 255,34 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	217 759,48 €	193 572,93 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	76 600,00 €	35 370,00 €
Sous-total : Axe 1_Millevaches territoire patrimonial		932 567,54 €	711 075,84 €
Axe 2_Millevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	416 323,77 €	227 592,33 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	214 839,32 €	145 616,12 €
Sous-total : Axe 2_Millevaches territoire en transition		631 163,09 €	373 208,45 €
Axe 3_Millevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	192 250,34 €	127 790,27 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	172 476,00 €	26 000,00 €
Sous-total : Axe 3_Millevaches territoire participatif		364 726,34 €	153 790,27 €
Programme transversaux (Observatoire du territoire, évaluation charte)		33 701,17 €	16 700,58 €
Sous-total : Programme transversaux		33 701,17 €	16 700,58 €
TOTAL		1 962 158,13 €	1 254 775,14 €

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement par orientation de la charte .



2 – Investissement

Axe de la charte	Dépenses par orientation	investissement	
		Dépenses	Recettes
Axe 1_Millevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	104 258,00 €	65 770,00 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	7 000,00 €	5 600,00 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	20 000,00 €	20 000,00 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel		
Sous-total : Axe 1_Millevaches territoire patrimonial		131 258,00 €	91 370,00 €
Axe 2_Millevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	66 821,95 €	42 500,00 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	28 160,70 €	14 160,00 €
Sous-total : Axe 2_Millevaches territoire en transition		94 982,65 €	56 660,00 €
Axe 3_Millevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	51 990,00 €	31 280,00 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	10 432,00 €	4 800,00 €
Sous-total : Axe 3_Millevaches territoire participatif		62 422,00 €	36 080,00 €
TOTAL		288 662,65 €	184 110,00 €

Répartition des dépenses et recettes d'investissement par orientation de la charte

